

ENTREPRISE DEMOUSELLE

Société par actions simplifiée au capital de 3 200 000 euros
Siège social à : 140, rue du Château d'Eau 80100 Abbeville
005 820 378 RCS Amiens

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS **DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Cher Associé,

Nous soumettons à votre approbation les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 ainsi que la proposition d'affectation du résultat, après vous avoir rendu compte de l'activité de la société ENTREPRISE DEMOUSELLE (ci-après la « Société ») au cours dudit exercice.

Le présent rapport de gestion du Président, ainsi que les comptes annuels et les autres renseignements s'y rapportant, et d'une manière générale tous les documents prévus par le Code de commerce, ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par ledit Code et les statuts afin que vous puissiez en prendre connaissance.

1. PRESENTATION DES COMPTES

Les règles de présentation et les méthodes retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Le commissaire aux comptes a reçu toutes les informations nécessaires à la réalisation de ses diligences et à l'émission de ses rapports.

2. RESULTATS ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

a. Les résultats

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice s'établit à 60 264 284.52€ contre 55 912 371.89€ au cours de l'exercice précédent, soit une variation de 7.78 %.

Le résultat d'exploitation de l'exercice ressort à 4 801 773.37€ contre 4 412 998.56€ pour l'exercice précédent, soit une variation de 8.81 %.

Le résultat exceptionnel s'élève à -61 445.30 €. La prise en compte de la participation des salariés aux fruits de l'expansion pour 601 541.95 € et d'un impôt sur les sociétés de

1 083 809.00 €, fait apparaître un résultat de 3 334 493.67 € contre 2 801 894.44€ au cours de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 10 643 900.31€ contre 9 713 260.64€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 9.58 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 3 802 247.17€ contre 3 590 928.12€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 5.88 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 264 contre 238 au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 10,92 %.

Compte tenu d'un résultat financier de 279 516.55€ (contre 13 832.11€ au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 5 081 289.92€ contre 4 426 830.67€ pour l'exercice précédent.

Nos investissements au cours de l'exercice se sont élevés à 1 110 105.11€.

b. L'activité

La société a vu son activité en augmentation, mais le contexte économique reste cependant compliqué.

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne détient ni filiales, ni ne contrôle de Société.

4. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Le chiffre d'affaires 2024 devrait être conforme aux prévisions budgétaires avec toutefois des démarches commerciales de plus en plus actives afin de maintenir nos marges commerciales.

5. ÉVÈNEMENTS SURVENUS :

a. AU COURS DE L'EXERCICE

Il convient de souligner la démission, par Décision de l'Associé Unique en date du 08 septembre 2023, de M. Rodolphe GEORG au poste de Directeur Général

Il convient de souligner qu'aucun autre évènement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi.

b. DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun évènement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi.

6. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

7. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé n'ont pris en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39, 4° du Code général des impôts.

Nous vous précisons également qu'aucune réintégration de frais généraux visés à l'article 39, 5°, dudit code, n'est intervenue.

8. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous demandons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils vous ont été présentés.

L'exercice écoulé se traduit par un résultat de 3 334 493.67 euros.

Nous vous rappelons que le montant total distribuable s'établit comme suit :

Résultat de l'exercice :	3 334 493.67€
Report à nouveau :	0.00 €
Autres réserves :	103 024.98€
Primes d'émission, prime d'apport (etc.) :	102 781.47€
Dotation à la Réserve Légale de l'année :	0.00 €

Total distribuable :	3 540 300.12€
----------------------	---------------

- et que le montant total affectable s'établit comme suit :

Résultat de l'exercice :	3 334 493.67€
Report à nouveau :	0.00€

Total affectable :	3 334 493.67€
--------------------	---------------

- Nous vous proposons l'affectation suivante :

• Dotation à la Réserve Légale	0.00€
• Distribution de dividendes :	3 300 000.00€
<i>Soit un dividende unitairement arrondi à 8.25€</i>	

- Affectation du solde au compte de
Autres réserves :

34 493.67€

9. DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice	Montant des dividendes	Dividendes par action éligible à l'abattement de 40% (personne physique)	Dividendes par action non éligible à l'abattement de 40% (personne morale)
N-1	3 320 000€	-	Par DAU du 25/05/2023 : 8.30€ par action
N-2	4 000 000€	-	Par DAU du 27/07/2022 : 10.00€ par action
N-3	2 400 000€	-	Par DAU du 28/05/2021 : 6.00€ par action

	Article D.441-6 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441-6 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1					0	39					97
Montant total des factures concernées	2k€	0k€	0k€	0k€	0k€	0€	550k€	-18k€	1022k€	276k€	595k€	1875k€
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							1%	0%	2%	0%	1%	4%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	24						0					
Montant total des factures exclues	648k€						0k€					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-10 ou article L 441-11 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

10. DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après la décomposition, à la clôture de l'exercice sous examen, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance et vis-à-vis des clients.

11. SUCCESSALES/ETABLISSEMENTS SECONDAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que notre Société a cinq établissements secondaires :

- Demouselle Tertiaire, établissement situé 26, rue René Dingenon 80100 Abbeville ;
- Actemium Abbeville Rue du Château d'eau Zone Industrielle - 80100 Abbeville ;
- Demouselle Réseaux Côte Picarde, établissement situé Voie Debray BP 20216 80102 Abbeville ;
- Demouselle Soissons et Demouselle Réseaux Pays de l'Aisne, établissement situé 5 impasse du Chemin Vert 02200 Mercin et Vaux ;
- Actemium Dieppe, établissement situé Parc d'Activité Euro Channel, 21, rue André Marie Ampère 76370 Neuville Les Dieppe.

12. PRETS DE TRESORERIE INTERENTREPRISES

Au cours de l'exercice écoulé, aucun prêt de trésorerie interentreprises n'a été octroyé par la Société.

13. CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport du Commissaire aux Comptes de la Société.

14. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, les conventions conclues entre la Société et ses dirigeants, son associé unique ou la société la contrôlant au sens de l'article L233-3 du Code de Commerce doivent être mentionnées sur le registre des décisions.

Nous vous informons qu'aucune convention visée par cet article n'a été conclue au cours de l'exercice.

15. CAUTIONNEMENTS - AVAL - GARANTIES - SURETES

En application de l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la société n'a donné aucun cautionnement, aval ou garantie, ni consentie aucune sûreté.

16. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que le mandat des Commissaires aux Comptes, PricewaterhouseCoopers Audit, arrivera à échéance à l'issue de la décision de l'Associé Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

17. SITUATION DU MANDAT DU PRESIDENT

La Société rappelle que Monsieur Sébastien MERESSE a été nommé en qualité de Président pour une durée illimitée.

* *
*

Tel est le sens des résolutions qui seront soumises à votre approbation, que nous vous demandons de bien vouloir adopter.

Fait à Abbeville,
Le 15 avril 2024

LE PRESIDENT
Sébastien MERESSE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned over the printed name of the president.

ENTREPRISE DEMOUSELLE
Société par actions simplifiée au capital 3 200 000 euros
Siège social à : **140, rue du Château d'Eau 80100 Abbeville**
005 820 378 RCS Amiens

**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 13 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
le treize juin,

La société **VINCI Energies France**, société par actions simplifiée au capital de 459 042 854,60 €, dont le siège social est à NANTERRE (92000), 2169 Boulevard de la Défense, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le n° 518 927 256,

Représentée par M. Christian GLADE en sa qualité de Directeur Général,

Agissant en qualité d'associé unique (l'« **Associé Unique** ») de la société ENTREPRISE DEMOUSELLE, société par actions simplifiée au capital de 3 200 000 euros, dont le siège social est situé 140, rue du Château d'Eau 80100 Abbeville, identifiée sous le n° 005 820 378 RCS Amiens (la « **Société** »),

S'est réunie, conformément aux Statuts de la Société, sur convocation du Président, qui a arrêté les comptes annuels clos le 31 décembre 2023.

Monsieur Sébastien MERESSE préside la séance en sa qualité de Président.

L'Associé Unique de la société ayant pris connaissance des documents suivants :

- Les statuts de la société,
 - La copie des lettres adressées à l'Actionnaire Unique et au Commissaire aux Comptes,
 - Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 (bilan, compte de résultats, annexe),
 - Le rapport de gestion établi par le Président,
 - Le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes,
 - Le texte des projets de résolutions,
- Précise que les documents et renseignements cités ci-dessus lui ont été adressés ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, ou tenus à leur disposition au siège social dans les conditions fixées dans les statuts,
- Déclare que PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoqué est absent et excusé,

- Après lecture par le Président de l'ordre du jour :

- Lecture du Rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président,
- Affectation du Résultat,
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour les formalités,

Prend les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'Associé Unique,

- **après avoir entendu** la lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- **approuve** les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports qui font apparaître un bénéfice de 3 334 493,67 euros,
- **donne** en conséquence au Président et au Commissaire aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME DECISION

L'Associé Unique :

- rappelle que le montant total distribuable s'établit comme suit :

Résultat de l'exercice :	3 334 493,67€
Report à nouveau :	0 €
Autres réserves :	103 024,98€
Primes d'émission, prime d'apport (etc) :	102 781,47€
Dotations à la Réserve Légale de l'année :	0 €
 	<hr/>
Total distribuable :	3 540 300,12€

- rappelle que le montant total affectable s'établit comme suit :

Résultat de l'exercice :	3 334 493,67€
Report à nouveau :	0 €

Total affectable :	3 334 493,67€
--------------------	---------------

- décide de l'affectation suivante :

- | | |
|---|---------------|
| • Distribution de dividendes :
<i>Soit un dividende unitairement arrondi à 8.25€</i> | 3 300 000,00€ |
| • Affectation du solde au compte de
Autres réserves | 34 493,67€ |

L'Associé Unique rappelle, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Montant des dividendes	Dividendes par action éligible à l'abattement de 40% (personne physique)	Dividendes par action non éligible à l'abattement de 40% (personne morale)
N-1	3 320 000€	-	Par DAU du 25/05/2023 : 8,30 € par action
N-2	4 000 000€	-	Par DAU du 27/07/2022 : 10,00 € par action
N-3	2 400 000€	-	Par DAU du 28/05/2021 : 6,00 € par action

TROISIÈME DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président, constate qu'aucune convention relevant des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce n'a été portée à connaissance au cours de l'exercice et qu'en conséquence aucune convention n'est mentionnée au registre des décisions.

QUATRIÈME DECISION

L'Associé Unique,

-Prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes, PricewaterhouseCoopers Audit, arrivera à échéance à l'issue de la décision statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique confère en tant que de besoin, tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie et d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales consécutives.

* *

*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et le Président puis consigné sur le registre des décisions.

L'Associé Unique
Pour VINCI Energies France
Monsieur Christian GLADE

Le Président
Monsieur Sébastien MERESSE



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ENTREPRISE DEMOUELLE		**Provisoire**		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 0140 rue du Château d'Eau 80102 ABBEVILLE Cedex				Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 0 0 5 8 2 0 3 7 8 0 0 0 3 1				Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N clos le, 31/12/2023			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	165 207	160 680	4 527
		Fonds commercial (1)	AH	AI	53 679	53 679	0
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	3 469 853	3 063 811	406 041
		Constructions	AP	AQ	2 571 610	622 298	1 949 312
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 479 526	1 341 277	138 249
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	987 137	727 513	259 624
		Immobilisations en cours	AV	AW	53 075		53 075
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG	500		500
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 009		1 009
TOTAL (II)		BJ	BK	8 781 595	5 969 257	2 812 337	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	38 944		38 944
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	20 447 751	60 178	20 387 573
		Autres créances (3)	BZ	CA	890 269		890 269
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	9 842 034		9 842 034	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	50 849		50 849	
	TOTAL (III)	CJ	CK	31 269 846	60 178	31 209 668	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA		40 051 440	6 029 435	34 022 005
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ENTREPRISE DEMOUELLE **Provisoire**		Néant <input type="checkbox"/> *				
				Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 200 000.....)		DA	3 200 000				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	102 781				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC					
	Réserve légale (3)		DD	320 000				
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE					
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF					
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	103 025				
	Report à nouveau		DH					
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	3 334 494				
	Subventions d'investissement		DJ					
	Provisions réglementées *		DK					
	TOTAL (I)		DL	7 060 300				
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM				
Avances conditionnées		DN						
TOTAL (II)		DO						
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	1 965 725				
	Provisions pour charges		DQ	183 958				
	TOTAL (III)		DR	2 149 683				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS					
	Autres emprunts obligataires		DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	906 002				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	0				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	5 067 724				
	Dettes fiscales et sociales		DY	7 618 959				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	6 734				
	Autres dettes		EA	80 978				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	11 131 624				
TOTAL (IV)		EC	24 812 022					
Ecart de conversion passif* (V)		ED						
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	34 022 005					
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B					
	(2) Dont	<table border="0"> <tr><td rowspan="3" style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">{</td><td>Réserve spéciale de réévaluation (1959)</td></tr> <tr><td>Ecart de réévaluation libre</td></tr> <tr><td>Réserve de réévaluation (1976)</td></tr> </table>	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	Ecart de réévaluation libre	Réserve de réévaluation (1976)	1C	
				{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			
					Ecart de réévaluation libre			
	Réserve de réévaluation (1976)							
		1D						
		1E						
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF					
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	24 812 022				
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	33 346	FE		FF	33 346	
		FG	60 230 938	FH		FI	60 230 938	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	60 264 285	FK		FL	60 264 285	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	142 374	
	Subventions d'exploitation					FO	105 835	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 836 731	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 155	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	62 351 379
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	0	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	40 467 379	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	443 177	
	Salaires et traitements*					FY	10 643 900	
	Charges sociales (10)					FZ	3 802 247	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	526 109
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	45 777
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	1 576 693	
Autres charges (12)					GE	44 323		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	57 549 606	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	4 801 773	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	288 880	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	288 880	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	9 364	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	9 364	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	279 517	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	5 081 290	

Désignation de l'entreprise ENTREPRISE DEMOUELLE ****Provisoire****Néant *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	44 898	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	0	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	44 898	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	106 344	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	106 344	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-61 445	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	601 542	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 083 809	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	62 685 158	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	59 350 664	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	3 334 494	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	245 939	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
VNC	6 344			
Sinistre	100 000			
Produits de cessions		24 898		
Divers		20 000		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										ENTREPRISE DEMOUELLE										**Provisoire**										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste															
INCORP.										1				2				3															
INCORP.		TOTAL I								CZ				D8				D9															
INCORP.		TOTAL II								KD				210 164				KE				KF				10 320							
CORPORELLES	Terrains										KG				3 453 405				KH				KI				21 878						
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9						KJ				KK				KL															
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1						KM				KN				KO															
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2						KP		1 842 728		KQ				KR		766 883													
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3						KS		1 413 839		KT				KU		105 504												
		Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV		7 751		KW				KX		20 386													
		Matériel de transport*								KY		334 316		KZ				LA		48 061													
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB		528 584		LC				LD		83 499													
	Emballages récupérables et divers *								LE				LF				LG																
	Immobilisations corporelles en cours										LH				175 738				LI				LJ				53 075						
	Avances et acomptes										LK								LL				LM										
	TOTAL III										LN				7 756 361				LO				LP				1 099 285						
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G				8M				8T													
Autres participations										8U				8V				8W															
Autres titres immobilisés										1P				1R				1S															
Prêts et autres immobilisations financières										1T				1 558				1U				1V				500							
TOTAL IV										1Q				1 558				1R				1S				500							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										0G				7 968 082				0H				0J				1 110 105							
CADRE B		IMMOBILISATIONS								Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence															
INCORP.										par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice															
INCORP.		TOTAL I								IN				C0				D0				D7											
INCORP.		TOTAL II								IO				1 599				LV				218 885				IX							
CORPORELLES	Terrains										IP				5 431				LY				3 469 853				LZ						
	Constructions	Sur sol propre	IQ						MA				MB				MC																
		Sur sol d'autrui	IR						MD				ME				MF																
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS						MG		38 001		MH		2 571 610		MI																
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT				39 817				MK				1 479 526				ML						
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU						MM				MN		28 136		MO															
		Matériel de transport		IV						MP		26 439		MQ		355 938		MR															
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW						MS		9 019		MT		603 063		MU															
		Emballages récupérables et divers *		IX						MV				MW				MX															
	Immobilisations corporelles en cours										MY				175 738				NA				53 075				NB						
Avances et acomptes										NC								NE				NF											
TOTAL III										IY				294 445				NH				8 561 201				NI							
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ				0U				M7				0W										
	Autres participations										I0				0X				0Y				0Z										
	Autres titres immobilisés										1I				2B				2C				2D										
	Prêts et autres immobilisations financières										12				549				2E				1 509				2G						
	TOTAL IV										13				549				NK				1 509				2H						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										14				0K				296 593				0L				8 781 595				0M			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Exercice N clos le : 31/12/2023

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : ENTREPRISE DEMOUELLE **Provisoire**
Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ENTREPRISE DEMOUSELLE **Provisoire**										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles		PE	199 111	PF	16 847	PG	1 599	PH	214 359			
TOTAL I		RK	199 111	RM	16 847	RN	1 599	RO	214 359			
Terrains		PI	2 985 501	PJ	83 027	PK	4 717	PL	3 063 811			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	430 072	PW	226 341	PX	34 115	PY	622 298			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 273 319	QA	107 775	QB	39 817	QC	1 341 277			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 508	QE	1 842	QF		QG	3 350			
	Matériel de transport	QH	252 778	QI	34 567	QJ	26 335	QK	261 009			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	414 822	QM	55 711	QN	7 379	QO	463 154			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT				
	TOTAL II	QU	5 357 999	QV	509 262	QW	112 363	QX	5 754 899			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	5 557 110	ØP	526 109	ØQ	113 962	ØR	5 969 257			
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6				R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4				S4	
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T2				T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7				U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5				V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3				W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				X8	
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO				NO	
TOTAL III												
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ			
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP	SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ENTREPRISE DEMOUELLE</u> **Provisoire**					Néant <input type="checkbox"/> *				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	1 673 262	4K	1 560 520	4L	1 312 057	4M	1 921 725
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	202 472	4Y	2 173	4Z	20 687	5A	183 958
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	133 855	5W	14 000	5X	103 855	5Y	44 000
TOTAL II	5Z	2 009 589	TV	1 576 693	TW	1 436 599	TX	2 149 683	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	168 593	6U	45 777	6V	154 193	6W	60 178
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	168 593	TY	45 777	TZ	154 193	UA	60 178
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	2 178 182	UB	1 622 470	UC	1 590 792	UD	2 209 861
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	1 622 470	UF	1 590 792			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
Désignation de l'entreprise : <u>ENTREPRISE DEMOUELLE</u> **Provisoire**											
Néant <input type="checkbox"/> *											
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	500	UR	500	US			
	Autres immobilisations financières			UT	1 009	UV	1 009	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	20 447 751		20 447 751				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	117 560		117 560				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	0		0				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	8 838		8 838			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	661 097		661 097			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	16 447		16 447			
		Divers			VP	9 251		9 251			
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	77 075		77 075				
	Charges constatées d'avance			VS	50 849		50 849				
	TOTAUX				VT	21 390 377	VU	21 390 377	VV		
RENOVOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	0		0				
		à plus d'1 an à l'origine		VH	906 002		906 002				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	0		0				
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	5 067 724		5 067 724				
Personnel et comptes rattachés				8C	2 384 904		2 384 904				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	843 031		843 031				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E							
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	4 239 941		4 239 941				
collectivités publiques	Obligations cautionnées			VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	151 082		151 082				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	6 734		6 734				
Groupe et associés (2)				VI							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	80 978		80 978				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ							
Produits constatés d'avance				8L	11 131 624		11 131 624				
TOTAUX				VY	24 812 022	VZ	24 812 022				
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : ENTREPRISE DEMOUSELLE **Provisoire**		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2023			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	3 334 494		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		WB	0	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		XE	20 320	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	2 225 585)		
	Amendes et pénalités		WJ		XX	2 225 585	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XZ	0	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					XY	
Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			I8	
			- imposées au taux de 0 %			ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme			WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		WQ	
		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
				TOTAL I	WR	6 664 208	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	1 959 085
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV	
			- imposées au taux de 0 %			WH	
			- imposées au taux de 19 %			WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs			XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
Majoration d'amortissement*						XD	
Mesures d'incitation	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
	Zone franche urbaine -TE (44 octies A)		OV	Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		XH	2 369 967
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	4 294 241		
		déficit (II moins I)				XJ	0
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	4 294 241	XO	

Désignation de l'entreprise <u>ENTREPRISE DEMOUELLE</u> **Provisoire**				Néant <input type="checkbox"/> *		
I. SUIVI DES DÉFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5		
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	0	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *						
Provision pour pertes sur contrat (pertes à terminaison)			8X	1 560 520	8Y	1 312 057
			8Z		9A	
			9B		9C	
Provisions pour dépréciation *						
			9D		9E	
			9F		9G	
			9H		9J	
Charges à payer						
Participation des salariés			9K	601 542	9L	596 213
Contribution sociale de solidarité (Organic)			9M	63 523	9N	50 815
			9P		9R	
			9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	2 225 585	YO	1 959 085
			↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise ENTREPRISE DEMOUELLE **Provisoire**										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB							
						- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 801 894		Dividendes		ZE	3 320 000						
	Prélèvements sur les réserves	ØE	518 106		Autres répartitions		ZF							
				Report à nouveau		ZG	0							
	TOTAL I	ØF	3 320 000		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	3 320 000						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ						
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance										YT	28 793 997		
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	940 009		XQ	2 192 177					
	Personnel extérieur à l'entreprise										YU	2 646 932		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	361 483		
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	6 472 791					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	40 467 379		
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	112 116		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	331 061					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	443 177		
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée										YY	10 984 443		
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	7 898 737		
DIVERS	Montant brut des salaires *										ØB	8 082 492		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS			
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%		
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	4 294 241	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0					
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : ENTREPRISE DEMOUELLE **Provisoire**

Néant **A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
				I. Immobilisations*			
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : ENTREPRISE DEMOUELLE ****Provisoire**** Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	0
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❶ *.	

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷+❸-❹-❺ ❹
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes N	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ENTREPRISE DEMOUSELLE</u> **Provisoire**	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **ENTREPRISE DEMOUSELLE** ****Provisoire**** Néant *

Exercice ouvert le :01/01/2023..... et clos le :31/12/2023..... Durée en nombre de mois

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	262
Dont apprentis	YF	32
Dont handicapés	YG	9
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	60 264 285
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	245 939
TOTAL 1	OX	60 510 224

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2 155
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	142 374
Subventions d'exploitation reçues	OF	105 835
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	-20 872
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	229 492

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	30 797 380
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	7 335 449
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	1 252 168
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	44 323
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	142 374
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	39 571 694

IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 21 168 022

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	21 168 022

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="1"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text" value="400 000"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text"/>

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET

0 0 5 8 2 0 3 7 8 0 0 0 3 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ENTREPRISE DEMOUELLE **Provisoire**

ADRESSE (voie)

0140 rue du Château d'Eau

CODE POSTAL

80102

VILLE

ABBEVILLE Cedex

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

ENTREPRISE DEMOUELLE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'associé unique
ENTREPRISE DEMOUELLE
Zone Industrielle
140 rue du Chateau d'Eau
80102 ABBEVILLE Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ENTREPRISE DEMOUELLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

La note « Chiffre d'Affaires » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la méthode dite de l'avancement pour l'enregistrement du chiffre d'affaires et du résultat des affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application par la revue des procédures existant au sein de la société, l'examen des données de gestion par affaire et la mise en œuvre des revues, avec les responsables financiers, opérationnels, de contrats significatifs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 31 mai 2024

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Christophe Drieu

COMPTES ANNUELS

ENTREPRISE DEMOUELLE

0140 rue du Château d'Eau 80102 ABBEVILLE Cedex

DATE DE CLOTURE : 31/12/2023

Sommaire

Bilan - Actif.....	3
Bilan - Passif.....	4
Compte de résultat.....	5
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS (Intercalaire).....	6
Faits caractéristiques.....	7
Règles et méthodes comptables.....	8
NOTES SUR LE BILAN (Intercalaire).....	10
Immobilisations.....	11
Amortissements.....	12
Provisions inscrites au bilan.....	13
Etat des échéances des créances et des dettes.....	14
Charges à payer et produits à recevoir.....	15
Charges et produits constatés d'avance.....	16
Composition du capital Social.....	17
Variation des capitaux propres.....	18
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (Intercalaire).....	19
Ventilation du Chiffre d'affaires par secteur.....	20
Charge & produit exceptionnels.....	21
Ventilation de l'IS.....	22
Fiscalité latente et différée.....	23
AUTRES INFORMATIONS (Intercalaire).....	24
Rémunérations allouées aux membres des organes de direction.....	25
Engagements hors bilan.....	26
Société établissant des comptes consolidés.....	27
Ventilation de l'effectif par catégorie.....	28
Entreprises liées.....	29

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	165 207	160 680	4 527	11 053
Fonds commercial	53 679	53 679	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	218 885	214 359	4 527	11 053
Terrains	3 469 853	3 063 811	406 041	467 905
Constructions	2 571 610	622 298	1 949 312	1 412 656
Installations techniques, matériel	1 479 526	1 341 277	138 249	140 520
Autres immobilisations corporelles	987 137	727 513	259 624	201 542
Immobilisations en cours	53 075	0	53 075	175 738
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	8 561 201	5 754 899	2 806 302	2 398 361
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	500	0	500	0
Autres immobilisations financières	1 009	0	1 009	1 558
TOTAL immobilisations financières	1 509	0	1 509	1 558
Total Actif Immobilisé (II)	8 781 595	5 969 257	2 812 337	2 410 972
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	38 944	0	38 944	41 111
Clients et comptes rattachés	20 447 751	60 178	20 387 573	19 694 578
Autres créances	890 269	0	890 269	1 012 003
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	21 376 963	60 178	21 316 785	20 747 693
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	9 842 034	0	9 842 034	11 951 269
TOTAL Disponibilités	9 842 034	0	9 842 034	11 951 269
Charges constatées d'avance	50 849	0	50 849	15 627
Total Actif Circulant (III)	31 269 846	60 178	31 209 668	32 714 588
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	40 051 440	6 029 435	34 022 005	35 125 560

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel dont versé : 3 200 000	3 200 000	3 200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	102 781	102 781
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale	320 000	320 000
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	103 025	621 131
TOTAL Réserves	423 025	941 131
Report à nouveau	0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 334 494	2 801 894
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	7 060 300	7 045 806
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
Provisions pour risques	1 965 725	1 807 117
Provisions pour charges	183 958	202 472
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	2 149 683	2 009 589
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	906 002	800 822
Emprunts et dettes financières dont emprunts participatifs : 0 divers	0	0
TOTAL Dettes financières	906 002	800 822
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 067 724	5 726 825
Dettes fiscales et sociales	7 618 959	7 490 392
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 734	111 429
Autres dettes	80 978	96 339
TOTAL Dettes d'exploitation	12 774 396	13 424 985
Produits constatés d'avance	11 131 624	11 844 357
TOTAL DETTES (IV)	24 812 022	26 070 165
Ecart de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	34 022 005	35 125 560

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue biens	33 346	0	33 346	41 033
Production vendue services	60 230 938	0	60 230 938	55 871 339
Chiffres d'affaires nets	60 264 285	0	60 264 285	55 912 372
Production stockée			0	0
Production immobilisée			142 374	45 964
Subventions d'exploitation			105 835	125 297
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 836 731	1 244 862
Autres produits			2 155	1 215
Total des produits d'exploitation (I)			62 351 379	57 329 709
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (marchandises)			0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0
Autres achats et charges externes			40 467 379	37 229 646
Impôts, taxes et versements assimilés			443 177	536 024
Salaires et traitements			10 643 900	9 713 261
Charges sociales			3 802 247	3 590 928
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	526 109	472 469
		Dotations aux provisions	0	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	45 777	45 318
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 576 693	1 329 003
Autres charges			44 323	61
Total des charges d'exploitation (II)			57 549 606	52 916 711
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			4 801 773	4 412 999
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			288 880	19 928
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			288 880	19 928
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
Intérêts et charges assimilées			9 364	6 096
Différences négatives de change			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			9 364	6 096
RÉSULTAT FINANCIER			279 517	13 832
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			5 081 290	4 426 831
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital			44 898	58 700
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Total des produits exceptionnels (VII)			44 898	58 700
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			106 344	7 518
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			0	0
Total des charges exceptionnelles (VIII)			106 344	7 518
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			-61 445	51 182
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			601 542	596 213
Impôts sur les bénéfices (X)			1 083 809	1 079 905
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			62 685 158	57 408 337
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			59 350 664	54 606 443
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			3 334 494	2 801 894

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

ENTREPRISE DEMOUELLE

Faits caractéristiques

Aucun fait caractéristique n'est à signaler au titre de l'exercice écoulé

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 au Plan Comptable Général.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes retenues par la société sont rappelées dans les paragraphes ci-dessous :

• Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires et le résultat générés par les contrats à long terme sont constatés dans les comptes selon l'avancement des travaux.

Le taux d'avancement correspond au rapport entre le coût des travaux exécutés au 31 décembre N et le montant total prévisionnel des coûts d'exécution des contrats

Afin de mieux appréhender et d'être plus proche de son cycle d'exploitation, la société comptabilise les pénalités sur marché en diminution de son Chiffre d'Affaires.

• Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire ou dégressive selon la méthode qui permet de mieux prendre en compte la dépréciation économique des immobilisations. Les durées d'amortissement retenues sont généralement les suivantes :

Immobilisations	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Concessions, Brevets, Licences	L	1 an
Constructions	L	20 ans
Matériels et outillage industriels	D	4 à 5 ans
Matériels de transport	L	4 ans
Matériels de bureau et informatique	D	3 à 4 ans

Concernant les fonds de commerce, ils sont soit amortis si ils ont une durée de vie limitée, soit dépréciés le cas échéant pour ajuster la valeur nette comptable à la valeur d'usage lorsque celle-ci est inférieure. Cette dépréciation est irréversible.

• Immobilisations financières

Les immobilisations financières se composent de :

- *Autres immobilisations financières*

Elles incluent principalement les dépôts et cautionnements

• Stocks et encours

Il n'y a pas de stock de marchandises.

• Créances d'exploitation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées en tenant compte des résultats observés en matière de recouvrement. Il en résulte des provisions pour dépréciation suivantes :

- Créances privées échues depuis plus de 6 mois provisionnées à 100%
- Créances publiques échues depuis plus de 6 mois provisionnées à 100%

• Trésorerie

Dans le cadre d'une gestion centralisée de trésorerie (cash pooling), les mouvements financiers générés entre notre société et notre actionnaire sont inscrits au compte courant groupe qui est inscrit au bilan dans le poste « disponibilités » à l'actif ou dans le poste « emprunts et dettes financières divers » au passif.

• Provisions pour risques et charges

Il est rappelé qu'en application du règlement CRC-2000-06, les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable. Elles prennent en compte les passifs nés au cours de l'exercice ou d'exercice antérieur même s'ils sont connus entre la date de clôture et celle de l'établissement des comptes.

Lorsqu'un contrat à long terme doit conduire à un résultat global déficitaire, il est constitué une provision pour perte à terminaison égale à la différence entre la perte totale estimée et le total des pertes relatives à ce contrat, déjà prises en compte au titre de l'exercice et éventuellement des exercices antérieurs.

• Engagements pris en matière de pension, retraites et indemnités assimilées/Provision pour pension, retraites et indemnités assimilées

Les indemnités de fin de carrière dues au titre de la convention des travaux publics sont prises en charge par la CNRO au moment de leur versement aux ouvriers. Pour le personnel ETAM et IAC l'engagement/la provision de la société correspondant à l'effectif présent au 31 décembre N représente un montant de 936 128 €.

Ce montant a été déterminé en prenant en compte les principales hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 4.15%
- Taux d'inflation : 2%
- Tables des hypothèses de survie : INSEE 15-17 (hommes) ; INSEE 15-17 (femmes)
- Age début de carrière : Cadres 23 ans ; Non cadres 20 ans
- Age de départ à la retraite : Taux Plein
- Profil de carrière/âge : Constant 1%
- Tables de turnover : VE Cadres 2020 - VE Etam 2020 - VE Ouvrier 2020

• Intégration fiscale

La société ENTREPRISE DEMOUSELLE est fiscalement intégrée dans le groupe VINCI. Son impôt sur les sociétés est calculé comme si elle était imposée séparément.

Notes sur le bilan

ENTREPRISE DEMOUELLE

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
			Réévaluation	Acqu. et apports	Virement	Cession		Valeur d'origine
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	0	0	0	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	210 164	0	10 320	0	1 599	218 885	0
	Terrains	3 453 405	0	21 878	0	5 431	3 469 853	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0	0	0	0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 842 728	0	766 883	0	38 001	2 571 610	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 413 839	0	105 504	0	39 817	1 479 526	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	7 751	0	20 386	0	0	28 136	0
	Matériel de transport	334 316	0	48 061	0	26 439	355 938	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	528 584	0	83 499	0	9 019	603 063	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0	0	0	0
	Immobilisations corporelles en cours	175 738	0	53 075	0	175 738	53 075	0
	Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL (III)	7 756 361	0	1 099 285	0	294 445	8 561 201	0
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	0	0	0	0
	Autres participations	0	0	0	0	0	0	0
	Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0	0	0
	Prêts et autres immobilisations financières	1 558	0	500	0	549	1 509	0
	TOTAL (IV)	1 558	0	500	0	549	1 509	0
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	7 968 082	0	1 110 105	0	296 593	8 781 595	0

Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		199 111	16 847	1 599	214 359
Terrains		2 985 501	83 027	4 717	3 063 811
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Installations générales, agencements	430 072	226 341	34 115	622 298
Installations techniques, matériels et outillages		1 273 319	107 775	39 817	1 341 277
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	1 508	1 842	0	3 350
	Matériel de transport	252 778	34 567	26 335	261 009
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	414 822	55 711	7 379	463 154
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		5 357 999	509 262	112 363	5 754 899
TOTAL GENERAL (I + II + III)		5 557 110	526 109	113 962	5 969 257

Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
TOTAL (I)	0	0	0	0
Provisions pour litige	0	0	0	0
Provisions pour garanties	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	1 673 262	1 560 520	1 312 057	1 921 725
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0
Provisions pour pensions	202 472	2 173	20 687	183 958
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	133 855	14 000	103 855	44 000
TOTAL (II)	2 009 589	1 576 693	1 436 599	2 149 683
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0
Provisions sur immos corporelles	0	0	0	0
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	0	0	0	0
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0
Provisions sur stocks	0	0	0	0
Provisions sur comptes clients	168 593	45 777	154 193	60 178
Autres provisions pour dépréciations	0	0	0	0
TOTAL (III)	168 593	45 777	154 193	60 178
TOTAL GENERAL (I + II + III)	2 178 182	1 622 470	1 590 792	2 209 861
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 622 470	1 590 792	
Dont dotations et reprises financières		0	0	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		0	0	
dépréciations des titres mis en équivalence				0

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
		Créances rattachées à des participations	0	0	0	
		Prêts	500	500	0	
		Autres immos financières	1 009	1 009	0	
		TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE	1 509	1 509	0	
		Clients douteux ou litigieux	0	0	0	
		Autres créances clients	20 447 751	20 447 751	0	
		Créances représentatives de titres prêtés	0	0	0	
		Personnel et comptes rattachés	117 560	117 560	0	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0	
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	8 838	8 838	0	0	
	Taxe sur la valeur ajoutée	661 097	661 097	0	0	
	Autres impôts	16 447	16 447	0	0	
	Etat - divers	9 251	9 251	0	0	
		Groupes et associés	0	0	0	
		Débiteurs divers	77 075	77 075	0	
		TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT	21 338 019	21 338 019	0	
		Charges constatées d'avance	50 849	50 849	0	
		TOTAL DES CREANCES	21 390 377	21 390 377	0	
		Prêts accordés en cours d'exercice	0			
		Remboursements obtenus en cours d'exercice	0			
		Prêts et avances consentis aux associés	0			
Cadre B	Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
		Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
		Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
		Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine	0	0	0	0
		Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	905 888	289 716	616 172	0
		Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
		Fournisseurs et comptes rattachés	5 067 724	5 067 724	0	0
		Personnel et comptes rattachés	2 384 904	2 384 904	0	0
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	843 031	843 031	0	0
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	
	Taxe sur la valeur ajoutée	4 239 941	4 239 941	0	0	
	Obligations cautionnées	0	0	0	0	
	Autres impôts	151 082	151 082	0	0	
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 734	6 734	0	0
		Groupes et associés	0	0	0	0
		Autres dettes	80 978	80 978	0	0
		Dettes représentatives de titres empruntés	0	0	0	0
		Produits constatés d'avance	11 131 624	11 131 624	0	0
		TOTAL DES DETTES	24 811 908	24 195 736	616 172	0
		Emprunts souscrits en cours d'exercice	0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 669 479
Dettes fiscales et sociales	1 919 132
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0
Autres dettes	5 500
Total	5 594 111

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Créances clients et comptes rattachés	12 196 791
Personnel et comptes rattachés	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0
Etat et autres collectivités publiques	0
Autres créances	70 517
Disponibilités	0
Total	12 267 308

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA	50 849	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
TOTAL	50 849	0	0

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA	11 131 624	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
TOTAL	11 131 624	0	0

Nombre et valeur nominale des composants du capital social

Capital	Nombre au début de l'exercice	Valeur nominale	Valeur totale
31/12/N-1	400 000	8	3 200 000
Variation			0
31/12/N	400 000	8	3 200 000

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	3 200 000						3 200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	102 781						102 781
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	320 000						320 000
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	621 131	2 801 894		3 320 000			103 025
Report à nouveau	0						0
Résultat de l'exercice	2 801 894	3 334 494	2 801 894				3 334 494
Subventions d'investissement	0						0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7 045 806	6 136 388	2 801 894	3 320 000	0	0	7 060 300

Notes sur le compte de résultat

ENTREPRISE DEMOUELLE

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export et Intracom.	Total Exercice N	Total Exercice N-1	Variation
Chiffre d'affaires net	60 264 285	0	60 264 285	55 912 372	8%
TOTAL	60 264 285	0	60 264 285	55 912 372	8%

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre résultat courant et résultat exceptionnel

	Résultat avant impôts	Impôts dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	5 081 290	1 249 556	3 831 734
Résultat exceptionnel (et participation)	-662 987	-165 747	-497 241
Résultat Comptable	4 418 303	1 083 809	3 334 494

Information sur la fiscalité différée ou latente

VARIATIONS DES BASES D'IMPÔTS DIFFERES OU LATENTS	OUVERTURE		VARIATION		CLOTURE	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
DECALAGE FISCALITE - COMPTABILITE						
- Provisions Règlementées		0	0	0		0
<i>Provision pour Hausse des Prix</i>						0
<i>Amortissements Dérogatoires</i>						0
- Provisions		1 673 262	0	248 463		1 921 725
<i>Perte à Terminaison</i>		1 673 262		248 463		1 921 725
<i>Indemnités de Fin de Carrière</i>						0
<i>Pour Litige</i>						0
<i>Pour Charges</i>						0
- Charges à Déductibilité Différée		647 028	0	18 037		665 065
<i>Participations</i>		596 213		5 329		601 542
<i>C3S</i>		50 815		12 708		63 523
<i>Effort Construction</i>						0
- Produits à Taxation Différée	0		0	0	0	
<i>Plus-values Nettes à Court Terme</i>					0	
TOTAL BASES DECALAGE FISCALITE - COMPTABILITE	0	2 320 290	0	266 500	0	2 586 790
DEFICITS REPORTABLES FISCALEMENT						
TOTAL BASES DEFICITS REPORTABLES FISCALEMENT	0	0	0	0	0	0

VARIATIONS DES D'IMPÔTS DIFFERES OU LATENTS	OUVERTURE		VARIATION		CLOTURE	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
DECALAGE FISCALITE - COMPTABILITE						
- Provisions Règlementées	0		0	0	0	
<i>Provision pour Hausse des Prix</i>	0		0	0	0	
<i>Amortissements Dérogatoires</i>	0		0	0	0	
- Provisions	418 316		62 116	0	480 431	
<i>Perte à Terminaison</i>	418 316		62 116	0	480 431	
<i>Indemnités de Fin de Carrière</i>	0		0	0	0	
<i>Pour Litige</i>	0		0	0	0	
<i>Pour Charges</i>	0		0	0	0	
- Charges à Déductibilité Différée	161 757		4 509	0	166 266	
<i>Participations</i>	149 053		1 332	0	150 386	
<i>C3S</i>	12 704		3 177	0	15 881	
<i>Effort Construction</i>	0		0	0	0	
- Produits à Taxation Différée		0	0	0		0
<i>Plus-values Nettes à Court Terme</i>		0	0	0		0
TOTAL IMPÔTS SUR DECALAGE FISCALITE - COMPTABILITE	580 073	0	66 625	0	646 698	0
DEFICITS REPORTABLES FISCALEMENT	0		0	0	0	
TOTAL IMPÔTS SUR DEFICITS REPORTABLES FISCALEMENT	0		0	0	0	

Tx d'impôt 25%

Autres Informations

ENTREPRISE DEMOUELLE

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Les rémunérations des organes de direction ne sont pas fournies. Cela conduirait indirectement à fournir des rémunérations individuelles.

Engagements hors bilan

Catégorie d'engagement	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
ENGAGEMENTS DONNES				
	0			
Cautions Bancaires	13 057 366	13 057 366		
	0			
	0			
	0			
	0			
A.Total des suretés personnelles données	13 057 366	13 057 366	0	0
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
B.Total des suretés réelles données	0	0	0	0
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
C. Total contrats de Location	0	0	0	0
	0			
	0			
	0			
	0			
D. Total autres engagements donnés	0	0	0	0
I. Total engagements donnés (A+B+C+D)	13 057 366	13 057 366	0	0
ENGAGEMENTS RECUS				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
A.Total des suretés personnelles reçues	0	0	0	0
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
B.Total des suretés réelles reçues	0	0	0	0
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
C. Total autres engagements reçus	0	0	0	0
II. Total engagements reçus (A+B+C)	0	0	0	0

Société établissant des comptes consolidés

Dénomination et siège social
VINCI SA Capital de 1 472 621 617,50 € RCS Nanterre 552 037 806 1973 Bd de la Défense - 92000 NANTERRE

Effectif moyen par catégorie

Effectif	Effectif moyen salarié	
	N	N-1
Cadres	43	40
ETAM	73	64
Ouvriers	146	143
TOTAL	262	247

Entreprises liées

Postes	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Comptes d'actifs	10 938 528	0
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Créances clients et comptes rattachés	1 161 000	
Disponibilités (compte-courant trésorerie débiteur)	9 777 528	
Capital souscrit appelé non versé		
Comptes de passifs	425 718	0
Emprunts et dettes financières divers (C/C trésorerie créditeur)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	425 718	
Comptes de résultat	0	0
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		